



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lignes Paris Dreux et Paris Mantes

Question orale n° 144

## Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la dégradation alarmante des transports en commun sur le réseau de grande banlieue, et particulièrement dans les Yvelines, sur les lignes Paris-Dreux par Houdan et Paris-Mantes par Poissy. Sur ces lignes, c'est en effet plus de 140 000 usagers qui font face, chaque jour, à des difficultés de plus en plus importantes en matière de changement d'horaire, de retard, d'information, de concertation avec la SNCF, sans parler de l'état du matériel. Ainsi, pour la ligne Paris-Dreux par Houdan, le terme de « vetuste » reste encore le plus adapté. La circulation de matériel diesel, de surcroît ancien, et l'absence de voie permettant le dépassement en cas de panne conduisent à une paralysie régulière du trafic. Or les projets, à moyen comme à long terme, de la SNCF ne prévoient une amélioration réelle que sur le tronçon Plaisir-Paris. Ainsi, on peut craindre que la grande banlieue ne soit encore négligée pendant longtemps. Pour la ligne Paris-Mantes par Poissy, utilisée à 98 p. 100 de ses capacités, le terme le plus approprié est celui de « précarité », car le moindre incident est, bien entendu, lourd de conséquences. Ainsi, récemment, la rupture de catenaires aux Mureaux a obligé les usagers à poursuivre leur trajet en bus. Face à un tel constat, on comprend facilement l'exaspération légitime de ces usagers et la situation d'urgence dans laquelle se trouvent ces lignes. M. Jean-Louis Bianco, son prédécesseur, avait indiqué qu'elles devaient être considérées comme une priorité. Aussi il souhaiterait savoir si elles le restent et quelles mesures le Gouvernement est déterminé à prendre afin d'améliorer les conditions de transport des usagers yvelinois de ces lignes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Cuq Henri](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 144

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 juin 1993, page 2067

**Réponse publiée le :** 25 juin 1993, page 2166

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 juin 1993